



**CONVENTION**  
**MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE**  
**« Elie CASTELLE »**

Entre les soussignés :

- Monsieur le Maire de la Commune de SAÏX, ou son représentant, agissant pour le compte de celle-ci, et
- M. ...., domicilié à .....  
.....ci-après désigné sous le nom de l'organisateur.

Téléphone : .....

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

La Commune de SAÏX (Tarn),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2143-3,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 octobre 1989 fixant les modalités et conditions d'utilisation de la Salle Polyvalente par des particuliers ou des associations,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2008 fixant les prix d'utilisation de la Salle Polyvalente par des particuliers ou des associations,

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commune accepte de mettre à la disposition de M. ....  
la Salle Polyvalente Elie Castelle (désignation précise des locaux) .....  
..... en vue de l'organisation de .....  
le ..... à ..... heures, pour ..... personnes.

**Article 2** : La Commune percevra une contribution financière fixée à ..... € (en fonction des tarifs en vigueur), qui sera réglée le jour de l'état des lieux à l'agent municipal pour la participation aux frais (chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC).

**Article 3** : Un chèque de caution d'un montant de ..... € est versé ce jour.....  
et sera récupéré après état des lieux auprès du Secrétariat de la Mairie dans la semaine suivant la manifestation.

**Article 4** : En cas d'annulation par l'organisateur dans le mois qui précède la location, le chèque de caution pourra être encaissé, sauf cas de force majeure. Dans ce cas un justificatif devra être fourni et le chèque de caution sera alors restitué.

**Article 5** : La location de la salle annexe ne permet pas l'accès à la grande salle qui est réservée à la pratique d'activités sportives.

**Article 6** : Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur devra avoir souscrit une police d'assurance « responsabilité civile » couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à la disposition, dont copie sera remise le jour de l'état des lieux.

**Article 7** : L'organisateur s'engage à n'utiliser la salle ci-dessus désignée qu'en vue de l'objet annoncé et à satisfaire aux conditions énoncées dans les articles suivants.

La location par un particulier ne pourra donner lieu à un bénéfice.

**Article 8** : L'organisateur devra restituer en l'état les locaux et le matériel mis à sa disposition.

**Article 9** : L'utilisation des locaux devra se faire dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. Le nombre de participants ne devra pas, compte tenu de la capacité des lieux, excéder ..... personnes.

**Article 10** : Lors de l'état des lieux l'organisateur :

- prendra connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engagera à les appliquer ;
- constatera avec le représentant de la Commune l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et prendra connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

**Article 11:** Durant l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'organisateur s'engage à en assurer le gardiennage, à contrôler les entrées des participants aux activités considérées, et à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

**Article 12:** L'organisateur s'engage à assurer le nettoyage intégral des locaux utilisés sinon facturation du nettoyage : 255 ou 155 € Il sera tenu de réparer et indemniser la Commune pour les dégâts matériels éventuellement commis et les pertes constatées eu égard à l'inventaire du matériel joint en annexe. En hiver, le chauffage devra être coupé au départ du loueur, sous peine de récupération sur la caution.

Fait à SAÏX, le .....

L'organisateur,

Le Maire,

Faire précéder la signature  
de la mention  
« Lu et Approuvé »

# Salle Polyvalente

## Etat du matériel

MATÉRIEL	Etat avant utilisation	Etat après utilisation	Autres observations
Nombre de tables			
Nombre de chaises			
<u>Vaisselle :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre plat inox</li> <li>- Nombre rapiers inox</li> <li>- Nombre égouttoir alu</li> <li>- Nombre marmites rondes alu + couvercles</li> <li>- Nombre plats gratin alu</li> <li>- Nombre plats rôti alu</li> <li>- Nombre poêles paëlla</li> <li>- Nombre casseroles alu</li> <li>- Nombre sauteuses alu</li> <li>- Nombre poêles à frire fer</li> </ul>			